



LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION À LA CONDUITE

L'automobile est un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. En effet, au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous. De plus, la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité importante.

Il est nécessaire de comprendre que les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. L'accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement ; la formation constitue une approche qui prend en compte ces trois composantes. En France, la route est la première cause de mortalité violente. La vitesse est la première cause des accidents mortels en France (31 %), suivie de l'alcool, puis des stupéfiants (19 % et 9 %).

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des personnes tuées et blessées sur la route. L'effort engagé, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation, doit être poursuivi.

Pour aider ces nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la voir gravement altérée, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à maîtriser des compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante ; les parcours de formation proposés permettront de vous guider dans votre progression, avec l'aide de votre enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

• **Une évaluation préalable** avant l'entrée en formation. Cette évaluation porte sur vos capacités et connaissances sensori-motrices, vos capacités de compréhension et de traitement de l'information, vos aspects émotionnels et affectifs, vos facteurs de volonté, vos capacités de perception, d'analyse et de décision, ainsi que sur vos capacités d'attention et de mémoire de travail. Elle est réalisée sur tablette et dure environ 30 minutes.

Cette évaluation permet d'estimer le nombre de leçons nécessaires à votre formation. Cette formation comprend au moins 20 heures de pratique pour la catégorie B et 13 heures de pratique pour la catégorie B78, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (hors catégories AM et B1).

Suite à cette évaluation, un contrat de formation est établi.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

• **Des cours théoriques** exposant les grands thèmes de la sécurité routière et des tests d'évaluation.

Les cours permettent de connaître et de comprendre les règles du code de la route, et les tests d'évaluation permettent de s'entraîner à l'épreuve de l'examen.

Les cours thématiques et les tests d'évaluation sont organisés à l'auto-école. Des tests d'évaluation sont également proposés à distance sur PREPACODE ENPC.

Dès que vous atteignez le niveau requis, vous êtes présenté à l'épreuve du code de la route.

Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique.

• **Un apprentissage progressif** de la conduite.

Quatre compétences générales sont enseignées ; elles sont détaillées dans votre livret de formation.

Vous allez, dans un premier temps, apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible, voire nul ; dans un second temps, apprendre à appréhender la route et à circuler dans des conditions normales ; puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et à partager la route avec les autres usagers ; et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences, qui sont travaillées dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage / pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à améliorer.

De même, pour chacun des objectifs impliquant la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles du livret.

En fin de leçon, votre enseignant remplit votre fiche de suivi, qui retrace votre progression, valide vos compétences et vous invite à consulter votre livret de formation.

En fin de formation, un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude à passer l'examen pratique du permis de conduire. Celui-ci s'effectue dans le cadre d'un examen blanc afin de retrouver les conditions réelles de l'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

• L'utilisation systématique du livret d'apprentissage comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Le livret d'apprentissage constitue un outil pédagogique essentiel, utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite, permettant de formaliser les objectifs de formation ainsi que la progression pédagogique.

Désormais dématérialisé, le livret d'apprentissage est accessible via le logiciel / application Coach By Parcours Conduite et peut être consulté à tout moment par l'élève. Un accès personnel est créé par l'auto-école dès l'inscription ; l'élève est ensuite invité à activer son compte via un lien d'activation transmis par courrier électronique.

Conformément à la réglementation en vigueur (art. R. 221-3 du code de la route), la détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule sur les voies ouvertes à la circulation publique, en vue de l'obtention du permis de conduire. En cas de contrôle routier, ce document doit être présenté aux forces de l'ordre afin d'attester de la situation d'élève conducteur.

• Accompagner l'élève à chaque présentation à l'examen pratique.

• Mettre en place la formation continue de nos enseignants chaque fois que cela est nécessaire.

• Mesurer la satisfaction de nos élèves

LE PROGRAMME DE FORMATION

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite

LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE

L'EXAMEN THÉORIQUE GÉNÉRAL :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé. L'élève se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette, en individuel. C'est une épreuve de type QCM.
Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'EXAMEN PRATIQUE À LA CONDUITE :

L'épreuve pratique du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et effectuer une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du Code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et des instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs relevés par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans la grille d'évaluation jointe.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque				
	E	0	1	2	3					
Connaître et maîtriser son véhicule										
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome		
Effectuer des vérifications du véhicule										
Connaître et utiliser les commandes										
Appréhender la route										
Prendre l'information										
Adapter son allure aux circonstances										
Appliquer la réglementation										
Partager la route avec les autres usagers										
Communiquer avec les autres usagers										
Partager la chaussée										
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1		
Sous-totaux					0	2	24	1	1	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1					
Courtoisie					+1					
Total général					31					

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est indiqué le résultat, est téléchargeable au bout de 24 à 48 heures sur le site du gouvernement : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/resultats-du-permis-de-conduire>, après avoir renseigné votre catégorie de permis ainsi que votre NEPH.

En cas de réussite, le CEPC constitue votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant la délivrance de votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous entrez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.